

# A. D. S. E.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Monsieur le Maire Alain MAINDRON

MAIRIE

91410 SAINT-ESCOBILLE

Saint-Escobille, le 25 octobre 2011

Monsieur le Maire,

Les habitants de Saint-Escobille nous ont communiqué le texte rapportant votre rencontre avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. A ce jour, malgré la promesse écrite de Madame la Ministre à l'ADSE, notre demande antérieure de rendez-vous auprès du ministère n'a pu être finalisée (ses services n'ont donné aucune suite à nos nombreuses relances).

Les informations que vous donnez confirment les propos tenus par Madame la Ministre au sujet de notre dossier lors d'une brève rencontre à l'occasion de sa visite à CERNY.

Le nouveau Préfet de l'Essonne que nous avons rencontré en juillet dernier nous a laissé entendre que l'application d'une nouvelle procédure n'était pas envisagée pour l'instant.

Cependant, nous **VOULONS** toujours clarifier plusieurs points de fait et de droit avec Madame la Ministre :

- Ses promesses orales ne correspondent pas aux derniers écrits adressés à l'ADSE par son cabinet et par le Préfet de Région (ils ont donné leur aval pour la poursuite du projet)
- Monsieur CANEPA Préfet de la Région Ile de France, est saisi d'une étude visant à mettre en place une nouvelle procédure dénommée « déclaration de projet » (sur la base de l'article R123-23 du code de l'urbanisme) qui permettrait de « reprofiler » les bases

juridiques et contextuelles du centre de Saint-Escobille pour le rendre plus acceptable, sûrement...

Pour tous les membres du bureau de l'ADSE l'essentiel est d'empêcher l'installation de ce CSDU (décharge). Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette rencontre et du soutien qu'elle peut nous apporter dans notre lutte commune.

L'action de l'ADSE qui œuvre plus largement pour la réduction des déchets, politique soutenue par tous sans aucune distinction de parti, et la vôtre plus ciblée, se rejoignent parfaitement pour aboutir au résultat que nous voulons tous : empêcher l'implantation d'un CSDU (décharge) projet irresponsable sur tous les plans. L'actualité conforte notre position chaque jour.

Mais nous le savons bien, le soutien des politiques ne changera rien à la volonté commune de l'Etat et de SITA/SUEZ. La seule solution relève du pouvoir DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES, en recours et en appels. Le seul vrai combat, le combat juridique n'a commencé que depuis un an. L'affaire se jouera devant le Conseil d'Etat et peut-être même devant la Cour de JUSTICE DE l'UNION Européenne. Si nous voulons vraiment gagner, nous devons tous pouvoir soutenir et tenir ce combat décisif, seule planche réelle de salut à ce jour.

Deux conditions sont plus que jamais nécessaires pour gagner :

- les moyens financiers de poursuivre ce combat jusqu'au bout, avec la participation de tous : habitants, communes, entreprises.
- notre association doit avoir une représentativité à la hauteur de ces enjeux. Le nombre d'adhésions à l'ADSE sera un élément déterminant pour notre victoire : tous les habitants de nos villages, leurs amis, leurs familles doivent adhérer s'ils veulent protéger notre région.

**Nous sommes prêts pour un combat long, dur et coûteux !**

**Mais, l'avenir de nos villages est à ce prix !**

**Ensemble nous y parviendrons !!!**

En toute confiance,

Amicalement

**Signataires :**

*BALSEIRO Béatrice, BEDARD Yann, BUCHY Sophie, DALLIER Laurent, GASPAIS Dominique, IMBAULT Vincent, JAILLET Claude, LIENASSON Jean-Pierre, MAZAS René, MAZURE Marie-Josèphe, MINIER Jean-François. -*  
**membres du Bureau de l'ADSE-**

**P.S.** : Suite à l'affichage du compte-rendu du conseil municipal de Saint-Escobille séance du 6 octobre 2011, l'ADSE a reçu plusieurs demandes d'informations sur l'extrait suivant :

*« A.D.S.E. : La création du site internet a été faite sur la commune de Saint-Escobille, et donc le nom du domaine appartient à la commune. Il est proposé deux solutions, soit de transférer le nom du domaine à l'A.D.S.E. ou au contraire le conserver. Après un tour de table, il est décidé de transférer le nom du domaine à l'A.D.S.E. qui a déjà eu les codes d'accès. »*

Nous tenons à informer les élus qui ont voté ce document officiel que :

- Le nom du domaine « A.D.S.E. » appartient à l'association et non à la commune ;
- Toutes les factures pour l'hébergement du site internet « A.D.S.E. » ont été réglées depuis sa création par l'association ;
- Les documents officiels contenus dans le site étaient adressés à l'A.D.S.E. et/ou lui appartenaient ;

De ce fait, seuls le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'A.D.S.E. ont un pouvoir de vote sur l'évolution du site.

Nous signalons que les codes d'accès qui nous ont été remis après la destruction partielle du site internet par l'ancien administrateur étaient erronés. Le bureau les a récupérés grâce à sa collaboration avec l'hébergeur (le fournisseur d'accès).

La détérioration du site, l'un de nos moyens de communication principal, nous pénalise depuis juin 2011. Nous ne pouvons plus diffuser nos informations à grande échelle, demander des soutiens en ces temps d'élections et beaucoup d'autres actions...

Nous rappelons, afin d'éviter tout malentendu, que les travaux effectués par des bénévoles au sein de l'A.D.S.E. deviennent la propriété de l'association.

Nous souhaitons que le nouveau site (en construction) reflète l'esprit d'une équipe démocratique et unie pour la victoire.

**Permanence** : [adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr) Tél. : 01 69 95 31 32 Fax : 01 69 95 31 32